

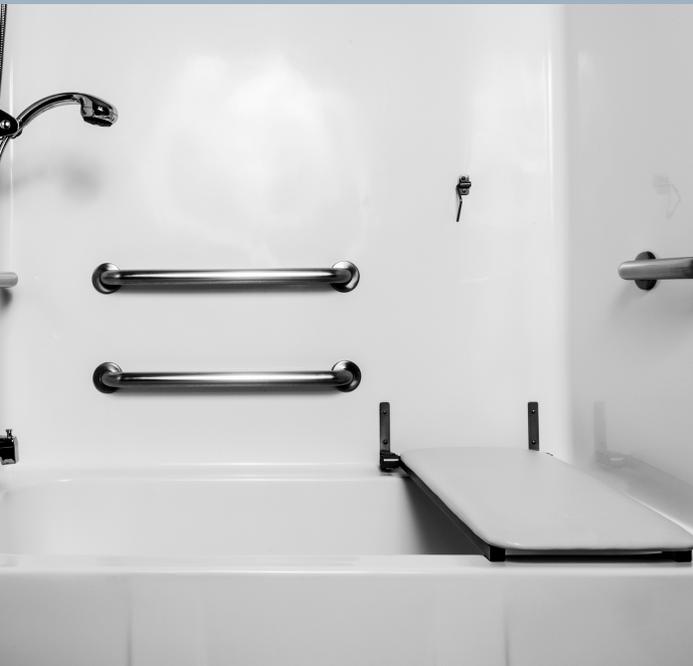
Les modifications domiciliaires sont offertes dans les dérogations suivantes aux services à domicile et en milieu communautaire :

Niveau de soins en établissement de soins intermédiaires

- Dérogation pour soutien familial (FSW)
- Dérogation au programme Journée pour adultes ayant une déficience intellectuelle (DDAD)
- Renonciation aux déficiences développementales globales (DDD)

Niveau de soins en établissement de soins infirmiers

- Dérogation pour traumatisme crânien (TBI)
- Dérogation HCBS pour les personnes âgées, les adultes et les enfants ayant un handicap (AD)



Les informations sur les modifications domiciliaires se trouvent dans le Code administratif du Nebraska :

- Titre 403 NAC, chapitres 4, 5 et 6
- Titre 480 NAC, chapitres 5 et 6

Pour plus d'informations, visitez :

<https://dhhs.ne.gov/>



Département de la Santé et
des Services Humains du
Nebraska

Division des déficiences intellectuelles

NEBRASKA

Good Life. Great Mission.

DEPT. OF HEALTH AND HUMAN SERVICES



Domicile Modifications

Qu'est-ce qu'une modification domiciliaire ?

Les modifications domiciliaires sont des adaptations physiques apportées au domicile du participant. Cela inclut la maison familiale lorsque le participant vit avec sa famille. Les modifications domiciliaires sont nécessaires pour garantir la santé, le bien-être et la sécurité du participant, ou pour lui permettre de vivre de façon plus autonome dans son propre domicile.

Les dérogations HCBS ne couvrent pas les modifications domiciliaires considérées comme d'utilité générale, les obligations standard liées au logement du participant ou du propriétaire, ni celles qui ne présentent pas de bénéfice médical ou réparateur direct.

Avantages des Modifications

- Renforce l'autonomie et l'indépendance
- Améliore la communication et les possibilités d'apprentissage
- Accroît l'accessibilité de votre domicile
- Renforce la confiance et la qualité de vie



Types de modifications domiciliaires

- 1. Entrées et sorties :**
 - Rampes et seuils surélevés
 - Portes élargies
 - Ouvre-portes automatiques
 - Poignées de porte à levier
- 2. Espaces de vie**
 - Interrupteurs et thermostats abaissés
 - Technologie de maison intelligente
- 3. Accessibilité de la salle de bain**
 - Douches ou baignoires accessibles à pied ou en fauteuil roulant
 - Toilettes surélevées et barres d'appui
 - Revêtements de sol antidérapants
 - Robinets sans contact et pommes de douche à main
- 4. Modifications de la cuisine**
 - Plans de travail et éviers abaissés
 - Étagères escamotables
 - Fours à ouverture latérale et avant
 - Robinets à levier ou sans contact

Qui peut en bénéficier ?

- Personnes confrontées à **des problèmes de mobilité ou de santé.**
- **Personnes âgées** ayant une déficience physique, sensorielle ou cognitive.

Accès aux modifications domiciliaires

Les modifications domiciliaires nécessitent une **évaluation des modifications environnementales.**

- Une **évaluation fonctionnelle** avec le participant sera réalisée pour garantir sa santé, son bien-être et sa sécurité.
- Une **évaluation sur place** de la problématique environnementale comprend l'analyse de la nécessité fonctionnelle, la détermination de la fourniture de la modification domiciliaire appropriée pour le participant, et l'évaluation du besoin de cette modification afin d'en assurer la rentabilité.
- **Centres de soins et de réadaptation :** consulter des thérapeutes (ergothérapie, physiothérapie et orthophonie) pour obtenir des recommandations.

